



COMMUNE DE SIVRY-RANCE
LOCATION PUBLIQUE DU DROIT DE CHASSE
DU BOIS PAUL FURLAN

A la requête de Monsieur Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance, suite à la décision du Conseil Communal du 26 octobre 2023, le Collège communal procèdera à l'adjudication publique de la location du droit de chasse du lot n°20 « Bois Paul Furlan » détaillé dans le cahier spécial des charges ci-annexé.

Les soumissions devront parvenir à Monsieur le Bourgmestre avant la séance publique qui aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 à 11h30.

Les soumissions devront être rédigées suivant le modèle repris en annexe A – Soumission.

La somme offerte est exprimée en euro. Elle doit correspondre à une année de location et être au moins équivalente au prix de départ du cahier des charges des locations de chasse déjà en cours sur Sivry-Rance, à savoir 49€ de l'hectare pour les 173 hectares 71 ares 23 centiares du bois concerné soit minimum 8.512€.

Les soumissions peuvent être envoyées par la poste ou déposées à la Commune.

En cas d'envoi par la Poste, les soumissions devront être placées sous deux enveloppes fermées : l'une extérieure adressée à Monsieur le Bourgmestre, Grand'Place 2 à 6470 SIVRY ; l'autre, à l'intérieur, portant la mention « SOUMISSION POUR LA LOCATION DU BOIS PAUL FURLAN ».

EN cas de dépôt le jour de l'ouverture des soumissions, celles-ci sont placées dans une enveloppe fermée portant la mention « SOUMISSION POUR LA LOCATION DU BOIS PAUL FURLAN ».

Seules les soumissions parvenues à Monsieur le Bourgmestre au plus tard avant le début du dépouillement des soumissions seront prises en considération pour autant que le soumissionnaire joigne à son offre les documents demandés repris sur l'annexe A – Soumission.

Après le dépouillement des soumissions, le Bourgmestre ou son délégué proclame l'identité, le lieu de domicile et le montant de l'offre des candidates adjudicataires ayant remplies l'entièreté des conditions. Il sera ensuite procédé à l'adjudication.

La location du droit de chasse sera adjugée au candidat ayant fait l'offre la plus élevée.

L'adjudicataire sera tenu de signer le cahier général des charges et le cahier spécial des charges.

Le lot pourra faire l'objet d'une visite sur demande préalable au prépose forestier concerné par ce lot, Monsieur Denis ORBAN, joignable au 0478/90.49.15.

Le cahier général des charges et le cahier spécial des charges peuvent être obtenus en version papier, sur simple demande adresse à Mélanie Lalmant, au 0475/29.87.33. ou via melanie.lalmant@sivry-rance.be